

30 septembre 2019

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 21 janvier 2015 de M^{mes} et MM. Javier Brandon, Marie Mutterlose, Corinne Goehner-Da Cruz, Maria Casares, Grégoire Carasso, Jannick Frigenti Empana, Maria Vittoria Romano, Christiane Leuenberger-Ducret, Sylvain Thévoz, Laurence Fehlmann Rielle, Pascal Holenweg, Olga Baranova et Annina Pfund: «Pour la mise en place de radars fixes et de contrôles dans les zones 30 km/h en ville de Genève».

Rapport de M. Thomas Zogg.

La motion M-1166 a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 15 septembre 2015. La commission l'a traitée les 2 février et 30 mars 2017, ainsi que le 13 juin 2019, sous les présidences de M^{me} Olga Baranova et M. Jean-Pascal Cattin. Lors de la séance du 13 juin, M. Zogg a été désigné comme rapporteur en remplacement de M. Spuhler, qui n'est plus membre de la commission. Les notes de séances ont été recueillies par les procès-verbalistes, MM. Vadim Horcik et Lucas Duquesnoy, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Suite à une initiative de l'Association des habitants des Acacias (AHA), un radar mobile («info-radar»), loué auprès du Touring Club Suisse, a été mis en place à la hauteur du 28, rue Caroline (direction Arve), du 27 octobre au 7 novembre 2014. Les statistiques recueillies à cette occasion montrent que les dépassements de vitesse sont nombreux. Il paraît donc urgent et nécessaire d'installer des radars officiels et permanents afin de sécuriser les axes traversés quotidiennement par de nombreux enfants et personnes âgées dans les zones 30 km/h de la ville de Genève.

Souhaitant améliorer la sécurité et la qualité de vie des habitants et considérant que:

- les voitures continuent largement à dépasser la vitesse autorisée;
- l'action entreprise par l'Association des habitants des Acacias a démontré que des mesures doivent être prises,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à instaurer des contrôles réguliers et fréquents dans les zones 30 km/h de la ville de Genève;
- à demander au Canton la mise en place de radars fixes;
- à installer, dans l'intervalle, des indicateurs de vitesse dans les zones 30 km/h.

Séance du 2 février 2017

Audition de M. Sylvain Thévoz, motionnaire

M. Thévoz commence sa présentation en effectuant un bref rappel historique de la motion. Il rappelle que celle-ci a été initiée en octobre 2015 avec l'Association des habitants des Acacias, qui ont installé un radar informatif prêté par le TCS sur les abords de la rue Caroline, rue dont la vitesse est limitée à 30 km/h. Le but de cette initiative était de démontrer que les automobilistes ne respectaient pas les limitations sur le tronçon de cette rue. Les résultats enregistrés pendant deux semaines ont été sans appel, et plus d'un tiers d'automobilistes ont alors dépassé les vitesses autorisées, la semaine et la moitié le week-end. Cette initiative a été relayée par la *Tribune de Genève* qui a inspiré cette motion. Il tient à souligner la participation de M. Brandon, ancien conseiller municipal, habitant du quartier des Acacias et proche des membres de l'association à l'origine de cette action.

Il poursuit en expliquant que, dans le présent texte, les motionnaires invitent le Conseil administratif à négocier avec l'Etat l'installation de radars dans toutes les zones 30 km/h de la Ville. En attendant de plaider pour le déploiement d'indicateurs de vitesse par la commune dans ces zones. Il explique qu'ils souhaitent également l'instauration de contrôles réguliers et fréquents par la police municipale.

Il cite ensuite un article du *Courrier*, publié le 2 février 2015, dans lequel M. Brandon déclarait : «[...] il est impératif de mieux sécuriser ces zones à risques, ces axes sont souvent empruntés par des enfants et des personnes âgées alors que les limitations sont très peu respectées [...]». Dans ce même article il explique que M. Pagani se positionnait et se disait conscient du problème, citant notamment l'exemple de la rue de Saint-Jean: «[...] lorsqu'elle est devenue une zone de 30 km/h les habitants nous ont informés que certains automobilistes roulaient toujours à 70 km/h. Nous avons demandé l'appui de la gendarmerie qui a distribué de nombreuses amendes, mais cela n'a rien changé [...]». Il explique que M. Pagani estime que l'approche répressive est moins efficace que des aménagements routiers contraignant les voitures à freiner; il le cite à nouveau: «[...] nous devons en installer davantage, notamment auprès des écoles. Les données des radars informatifs nous aident aussi à définir quels sont les tronçons qui rencontrent le plus d'infractions [...]».

Il souligne alors que le point de vue du magistrat Pagani semblait soutenir une des mesures préconisées par la motion, plus particulièrement concernant les aménagements routiers et les chicanes pour réduire la vitesse.

Il souhaite ensuite donner plus d'informations concernant le nombre de radars en Suisse. Il explique que dans le journal, *Le Matin Dimanche*, un article est paru concernant ce sujet. Il existe un institut fédéral de métrologie, le METAS, qui répertorie le nombre de radars en Suisse. Il est chargé d'homologuer et de contrôler régulièrement l'étalonnage de chaque radar. Il précise qu'il aura fallu dix-huit mois de négociations et l'intervention du préposé fédéral à la protection des données et à la transparence pour que les journaux obtiennent la liste du nombre de radars qu'il y a en Suisse en s'appuyant sur la loi sur la transparence. Ce document, qui dresse un inventaire de tous les appareils de mesure répertoriés ainsi que de leurs propriétaires au 30 juin 2014, stipule qu'il y a environ 900 radars en Suisse. Ces données montrent aussi qu'en plus des polices cantonales de très nombreuses communes possèdent leurs propres radars. Selon le METAS il n'est pas possible de connaître l'évolution du nombre d'appareils ces dernières années. Il explique qu'il existe donc un flou concernant le domaine de compétence entre les Cantons et les communes sur ce sujet.

Dans ce même article, il explique que seuls 15 appareils photo viennent remplir 156 emplacements. [...] Ce qui signifie que 9 boîtes sur 10 sont vides, les appareils arrivant en fin de vie n'étant pas remplacés [...] selon le capitaine Hermann, chef de la brigade du trafic de la gendarmerie genevoise. Il explique également que les demandes budgétaires concernant l'acquisition de radars ont été soumises à la commission des finances du Grand Conseil qui les a refusées, selon des informations du Département de la sécurité et de l'économie. Selon cet article il explique que le capitaine Hermann et son équipe compensent la multiplication par des contrôles mobiles et il cite le capitaine: «[...] nous avons effectué 488 contrôles l'année dernière contre 252 en 2012, un choix davantage pragmatique que stratégique qui a permis à la police genevoise d'augmenter d'un tiers les amendes pour excès de vitesse [...]».

Il souligne alors que la police semble privilégier les contrôles mobiles aux radars fixes qui sont souvent des boîtes vides. Au sujet des indicateurs de vitesse dans les zones 30 km/h la Direction générale des transports (DGT), après avoir été contactée, explique qu'elle ne gère pas les indicateurs de vitesse dans les zones 30 km/h, mais que ce point relève de la compétence des communes. Apparemment plusieurs communes ont acquis des dispositifs, mais il est très compliqué de les recenser. Il proposerait d'auditionner un responsable de la police municipale afin de savoir si la commune dispose déjà de ces dispositifs. En ce sens, pour pouvoir faire un état des lieux, car la situation est floue.

Il revient à la motion en expliquant que c'est le fond de cette dernière que d'inciter le Conseil administratif à négocier avec le Conseil d'Etat la pose de ces dispositifs dans les zones concernées.

En résumé il explique que la question n'est pas tranchée. Il y a une question de sécurité publique, qui touche visiblement plusieurs quartiers concernés par cette problématique, les associations d'habitants qui plaident pour un contrôle resserré autour des automobiles et du trafic routier en général, et finalement une question de compétence entre le Canton et la Ville qui n'est pas claire concernant les radars.

Questions-réponses

Un commissaire souhaiterait savoir si la commune a le droit de disposer des radars et de les gérer. Il lui semble que cette compétence est cantonale. Et dans le cas où cette compétence revient à la commune, il aimerait savoir si M. Pagani n'a pas déjà agi en ce sens. Concernant les contrôles réguliers, il explique qu'ils existent déjà, car régulièrement et plus spécifiquement durant les rentrées scolaires il y a de grandes campagnes de contrôle près des quartiers où il y a des écoles et donc des zones 30 km/h proches de ces dernières. Il aimerait savoir si la motion demande plus de contrôle encore.

M. Thévoz répond qu'après être allé se renseigner auprès de la DGT, il semblerait qu'ils ne gèrent pas les indicateurs de vitesse préventifs. A priori en ce qui concerne les radars il semblerait que cette compétence soit dévolue au Canton. En prenant en compte que les prérogatives entre les différentes polices ne sont pas figées, il estime qu'il serait intéressant de pouvoir auditionner M. Barazzone concernant le champ de compétence de la police municipale au sujet des radars.

Concernant les actions de M. Pagani, il explique que les motionnaires ne savent pas si ce sujet concerne M. Barazzone ou M. Pagani, mais ils supposent que M. Pagani répondra sur les aménagements, ce qu'il laissait entendre dans l'article qu'il a cité plus haut. Toutefois sur la question des radars, M. Thévoz pense que ce n'est pas spécifiquement de sa compétence.

Dans l'exposé des motifs, il explique que les habitants ont été excédés et qu'il voyait un danger sur la vie des enfants et des personnes dans le quartier; il précise qu'un radar a été prêté par le TCS. Il estime qu'il y a quelque chose qui doit interpellier sur la réactivité des gendarmes, soit sur la chaîne de communication entre la police municipale et les gendarmes. Il estime intéressant de s'apercevoir que les habitants du quartier n'ont pas de répondant clair en face d'eux. Il estime nécessaire de devoir engager des démarches dans ce sens, car il y a de nombreux quartiers dans lesquels ces problématiques concernent la population.

Le même commissaire explique qu'il n'est pas persuadé et convaincu par l'idée d'une logique répressive. Cependant, concernant l'indicateur de vitesse, il trouve la mesure préventive et efficace, car visible. Il aimerait savoir si les actes de préventions ne seront pas plus utiles que des actes de répression.

M. Thévoz répond qu'il estime que les deux volets respectivement répressif et préventif sont nécessaires. Il explique que la motion et son invite sont assez extensifs, cependant il n'exclut pas le fait que la commission puisse l'amender si elle souhaite que le texte s'axe plus sur le volet préventif. Il estime que les personnes qui transgressent la limitation doivent être sanctionnées. Il estime intéressant de pouvoir auditionner quelqu'un du Canton ou de la gendarmerie afin qu'il puisse éclairer sur la politique mise en place au niveau des radars afin de savoir s'ils ciblent les grands axes ou alors d'autres quartiers de la ville, etc. de plus l'aspect financier semble également jouer un rôle important dans ces questions. Finalement il explique que le but de la motion ne voulait pas privilégier un des deux aspects, mais les deux de façon identique.

Un commissaire souhaiterait savoir s'il était possible de savoir à quels horaires les rues sont prises en circulation rapide. De plus il aimerait également savoir quels sont les usagers qui ne respectent pas les vitesses en Ville de Genève. Il estime qu'il faut arrêter de taper sur la tête des Genevois et que la proposition de son préopinant est intéressante.

D'une part parce que ce genre de dispositif est possédé par des entreprises entre autres et également car il coûte beaucoup moins cher.

Cependant dans les zones 30 km/h il souligne qu'il y a déjà de nombreuses installations telles que les coussins berlinois ou autres chicanes qui visent à faire réduire la vitesse des automobilistes dans ces zones particulières. Il se questionne sur la nécessité de poser des radars qui, semble-t-il, sont pour la plupart des boîtes vides.

Finalement il aimerait avoir plus d'informations sur les utilisateurs de la route qui font preuve d'incivilité.

M. Thévoz répond que la loi doit être respectée par tous, Genevois ou non. Concernant les dépenses compensées, il estime qu'on ne joue pas avec la sécurité. Les radars ne sont pas faits pour amener de l'argent, ils sont faits pour augmenter la sécurité et protéger la population. Il souligne qu'il y a de nombreux accidents et de réels problèmes d'incivilité sur la route en ville de Genève. Il estime nécessaire d'envoyer un signal politique et c'est ce que cette motion souhaite initier.

Le même commissaire complète sa question en expliquant que dans les zones 30 km/h il y a des Genevois qui cherchent à rentrer chez eux ou à accéder à des

places de parc, cependant il y a d'autres usagers qui prennent ces routes afin d'éviter les bouchons des grands axes; ces derniers empruntent les routes à des vitesses souvent excessives. Il estime nécessaire d'avoir une première modulation avant d'arriver avec des sanctions répressives.

M. Thévoz estime délicates les distinctions entre Genevois et non-Genevois. Il propose de pouvoir disposer des chiffres sur ce sujet avant d'entrer dans de telles considérations.

La présidente souhaite rappeler que de manière constitutionnelle l'ensemble des lois s'applique à l'ensemble des personnes sur le territoire.

Un autre commissaire souhaiterait savoir combien il y a de zones 30 km/h dans le Canton et combien de radars il faudrait disposer afin de pouvoir les couvrir. De plus il aimerait savoir comment ce dispositif pourrait être mis en place si on prend en compte la problématique des radars, c'est-à-dire la présence de nombreuses boîtes vides et leur non-remplacement.

M. Thévoz explique que le lien entre les radars et les boîtes vides semble opaque puisqu'ils ne disposent pas de chiffres actualisés. Il explique que concernant les radars et leur acquisition cela concerne le Conseil municipal ainsi que le Conseil administratif. Il s'agit là de choix à faire en fonction de la prévention et de la sécurité. Il estime que c'est un enjeu important qui doit être abordé et traité avec toute l'attention qui lui est due.

Un commissaire, constatant que la motion date d'il y a deux ans, aimerait savoir si elle est toujours d'actualité.

M. Thévoz répond qu'il y a toujours des associations d'habitants qui se plaignent et que le Canton ne peut malheureusement pas répondre quant au nombre de radars placés. Cependant il suppose qu'il y a peut-être eu quelques améliorations. Sur le fond il explique qu'il n'y a pas eu de changement, et au quotidien il constate qu'il n'y a pas de radar préventif dans les zones 30.

Le même commissaire souhaiterait savoir si, début 2015, ils ont constaté l'augmentation des contrôles ainsi que de quelques radars fixes ou autre signe que les autorités s'occupent de ce problème.

M. Thévoz répond qu'ils n'ont pas effectué ce travail fin et explique qu'il revient maintenant à la commission de procéder aux auditions ou non afin de pouvoir récolter des informations pertinentes à ce sujet. Cependant il estime que la motion est toujours d'actualité.

Toujours le même commissaire aimerait savoir quelle est la motivation première de la motion. A savoir améliorer la sécurité ainsi que la qualité de vie ou régler prioritairement le problème des excès de vitesse.

M. Thévoz estime que ces deux objets ne sont pas contradictoires.

Le commissaire précise qu'il s'agit alors de ne pas s'arrêter uniquement aux automobilistes. Mais bien à tous les utilisateurs de la route s'il s'agit de promouvoir l'amélioration de la sécurité ainsi que la qualité de vie.

M. Thévoz répond que le découpage n'est pas fait de la même manière selon les motionnaires. Pour eux ces deux points sont liés. Cependant il estime que cette motion vise principalement les véhicules motorisés. Il souligne qu'il y a d'autres motions concernant les vélos.

Un commissaire souhaiterait savoir s'il ne serait pas plus efficace de déployer des radars, mobiles afin de garantir les contrôles dans de nombreuses zones 30 km. De plus il aimerait savoir si certaines communes avaient déjà fait ces demandes et obtenu une réponse positive à leur demande de la part du Canton.

M. Thévoz explique que dans le sens de la motion il y aurait les deux sortes de radars respectivement mobile et fixe. Il explique que les radars fixes répondraient à l'inquiétude des habitants et serviraient à contrôler une zone précise de manière constante. De plus il invite également la commission à se renseigner sur le nombre de radars mobiles disponibles à Genève.

Un commissaire explique qu'il serait bon de pouvoir disposer d'un état des lieux en fonction des zones 30 et des accidents et de leurs natures dans ces dernières. Il cite trois exemples: le premier est la Vieille-Ville où il souligne qu'il est parfois difficile d'y être piéton, les Tranchées également et le quartier des Grottes et plus précisément au cycle de Montbrillant. Il estime qu'il y a encore des problèmes dans ces zones où les limitations ne sont souvent pas respectées.

M. Thévoz lui demande s'il a une idée de qui pourrait donner ces chiffres.

Le commissaire lui répond que la police municipale ainsi que la gendarmerie pourront vraisemblablement donner des informations plus complètes.

Un commissaire souhaiterait savoir si des essais ont déjà été faits dans ces zones 30 avec des coussins berlinois.

M. Thévoz répond que M. Pagni saura certainement mieux répondre à cette question que lui. Cependant il sait que le placement de ces dispositifs est régulé et il ne peut malheureusement pas répondre plus en détail.

Un commissaire aimerait savoir comment concilier les diverses mesures telles que coussins berlinois, gendarmes couchés et passages piétons dans les zones 30 pour pouvoir disposer d'un ensemble de mesures qui permettrait de limiter les vitesses sans empêcher la circulation de tous les utilisateurs de la route.

M. Thévoz explique qu'il faudra creuser ces points avec des données empiriques.

Discussion et suite des travaux

Un commissaire propose d'auditionner M. Barazzone.

La présidente soumet au vote de la commission l'audition de M. Barazzone, qui est acceptée par 10 oui (1 EàG, 2 PDC, 1 PLR, 4 S, 1 UDC, 1 Ve), contre 1 non (MCG) et 3 abstentions (1 MCG, 2 PLR).

Un commissaire souhaiterait savoir si M. Barazzone pourra renseigner la commission sur le nombre d'accidents et communiquer les données concernant les zones 30.

La présidente explique qu'elle posera la question à M. Barazzone par écrit et informera la commission des réponses.

Un commissaire souhaiterait savoir s'il était possible de poser à M. Pagani la question de savoir s'il a déjà effectué des actions de pose de radars dans les zones 30.

Un commissaire aimerait savoir s'il était également possible de lui poser la question concernant la rue Caroline. Ce, en vue de rejoindre la question de son collègue.

La présidente acquiesce et prend note des questions.

M. Thévoz souhaiterait proposer dans un deuxième temps d'auditionner une personne de la gendarmerie. Il propose d'entendre M. Broch, responsable des îlotiers et également un autre responsable de la police cantonale pour donner de plus amples informations concernant les infractions et leurs typologies et caractéristiques dans ces zones.

Séance du 30 mars 2017

Audition de M. Guillaume Barazzone, maire de la Ville de Genève et conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) accompagné de M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace publics et de M. Louis Boldrini, premier-lieutenant au Service de la police municipale

M. Barazzone explique concernant la motion M-1166 que des actions mixtes sont menées entre la police municipale et la police cantonale régulièrement le long de la route des Acacias. Il commence par la troisième invite en expliquant

que cela leur paraît être une bonne idée d'installer davantage d'indicateurs de vitesse dans les quartiers qui disposent de zones 30. De plus, il semblerait que le Canton serait d'accord d'entrer en matière sur de nouvelles zones 30, notamment dans le quartier des Eaux-Vives et aux Pâquis. Il rappelle également que, si la motion devait être adoptée et si l'aval du Canton était donné, il s'agirait de consulter le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, du département de M. Pagani, mais il explique également qu'il serait tout à fait possible de mener des actions conjointes avec la police municipale.

Concernant les radars dans les zones 30, il explique que selon les spécialistes en interne cela est compliqué à mettre en place d'un point de vue technique.

Le premier-lieutenant de la police municipale, M. Boldrini, explique qu'au regard de la loi fédérale, afin de mener des contrôles de vitesse dans une zone 30, il existe une nécessité d'avoir un aménagement qui rende difficile de dépasser la vitesse de 30 km/h. Sans quoi la police cantonale ne peut pas procéder à un contrôle radar légalement.

M. Barazzone rappelle également que la Ville ne peut pas elle-même disposer des radars, car il s'agit là d'une compétence cantonale. Bien entendu il explique que la police municipale collabore et coordonne ces actions avec la police cantonale. Il souligne également que ces collaborations entre les deux polices entrent dans le cadre du contrat local de sécurité (CLS) qui lie le Département de la sécurité et de l'économie et le DEUS en matière d'actions sécuritaires.

M. Boldrini explique que la police cantonale ne dispose pas de beaucoup de radars mobiles. Il existe d'autres contrôles, une présence entre autres qui se monte à 278 contrôles organisés aux abords des écoles ainsi que 1000 contraventions en moyenne. Ces actions sont menées avec la police cantonale. Malheureusement, du fait de peu de moyens techniques il est difficile de réaliser les contrôles de la vitesse.

M. Pizzoferrato ajoute qu'il y a une volonté très claire du Conseil administratif de doter à moyen terme la police municipale de ces outils. Il explique que l'idée serait de devenir autonome en la matière. Comme les nouvelles compétences de la police municipale permettent à ces derniers de procéder à ces contrôles, il explique qu'ils s'en donneront les moyens. L'enjeu est bien sûr de contrôler et sécuriser les endroits dangereux pour la population et veiller à ce que les abords des écoles ou les zones sensibles soient sécurisés. Il précise que la présence de la police municipale sur le terrain va encore s'accroître.

M. Barazzone explique qu'ils sont donc favorables à cette motion, dans le sens où elle demande ce qui est déjà fait, mais qu'elle représenterait un soutien politique.

M. Boldrini précise que l'acquisition du radar n'est pas un problème. Cependant, c'est le degré de dangerosité de l'infraction contrôlée qui pose problème. En effet, du moment que l'amende reste une amende d'ordre, il n'y a pas de problème pour envoyer des contraventions, mais si l'infraction est plus grande et tombe sous le coup de Via Sicura, alors le traitement devient beaucoup plus compliqué. De plus la police cantonale possède un logiciel qui traite ces documents, mais qui est incompatible avec celui utilisé actuellement par la police municipale. Il souligne les problématiques liées aux compétences légales.

Un commissaire estime que la deuxième invite est inutile et il propose de la supprimer, car il semblerait que cela soit une compétence du Canton.

M. Barazzone répond qu'il y a les deux possibilités. Ils peuvent supprimer l'invite ou, dans le cas où la motion ne serait pas amendée, la présenter comme telle et ainsi ils leur feront parvenir la même réponse qu'ils ont exposée plus haut.

Un commissaire estime que la motion est très généraliste. Il note qu'elle se base sur le quartier des Acacias où des excès ont été commis, cependant il imagine que dans certains quartiers la topographie n'incite pas aux mêmes genres d'excès. Il souhaiterait savoir s'il ne serait pas mieux de limiter la pose des radars, sachant que ces derniers sont chers.

M. Barazzone explique que les dangers sont plus importants dans les zones qui concentrent des facteurs de risque; ils préfèrent alors agir concrètement sur des zones à risques clairement ciblées plutôt que de généraliser. Il suppose que dans la formulation des invites, les commissaires pourraient demander qu'on cible davantage les zones à risque plutôt que toutes les zones 30.

Discussion et prises de position

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce qu'il soutiendra la motion, à condition de supprimer la seconde invite («Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander au Canton la mise en place de radars fixes»). Il propose donc un amendement dans ce sens.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien appuie l'amendement visant à supprimer la deuxième invite. Il n'estime pas nécessaire que des radars soient disposés de manière systématique dans les zones 30. Il estime important de privilégier les aspects de prévention.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime que la seconde invite pèse sur les conducteurs, de plus il souligne qu'avec la loi Via Sicura les peines encourues sont déjà bien assez lourdes en cas d'infraction. Concernant les radars, il propose de donner quelques statistiques cantonales sur les accidents de la route, datant de 2014, qui montrent que la vitesse entre en compte dans 3,4% des cas. Il remarque que les plus grandes proportions d'accidents sont dues à

des facteurs d'inattention. Il propose donc de supprimer la motion et invite les motionnaires à en rédiger une nouvelle qui proposerait l'installation de dos d'âne afin de réduire la vitesse des automobilistes dans les zones à risques.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche s'oppose à la suppression de la seconde invite; elle estime que le Canton répondra dans son sens. Il lui semble important de contrôler la vitesse des véhicules (30 km/h à proximité des écoles).

Une commissaire socialiste note que les radars mobiles sont plus utiles que les radars fixes. Elle propose de remplacer ou rajouter à l'invite en question «et de développer le système des radars mobiles en Ville».

Un commissaire des Verts propose de laisser la seconde invite puisqu'elle laisse un levier à M. Barazzone et appuie la demande de ce dernier auprès du Canton.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre signale qu'afin d'améliorer la qualité de vie, il est nécessaire de prendre en compte tous les utilisateurs de la route, mais également de la rue, en prenant en compte les vélos, les trottinettes, etc. Il estime qu'il est compliqué actuellement de rouler vite dans les zones 30. Il rejoindrait une initiative de type éducatif, mais n'est pas convaincu par la motion.

Votes

La présidente soumet au vote de la commission la proposition d'amendement suivant à la deuxième invite: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de demander aux autorités cantonales compétentes de développer le système des radars mobiles.»

Cette proposition d'amendement mise au vote est refusée par 8 non (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC), contre 6 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve).

La présidente soumet au vote de la commission la suppression de la seconde invite, qui est acceptée par 8 oui (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC), contre 6 non (2 EàG, 3 S, 1 Ve).

La présidente soumet au vote de la commission la motion amendée, qui est acceptée par 8 oui (2 EàG, 2 PDC, 3 S, 1 Ve), contre 3 non (1 MCG, 1 PLR, 1 UDC) et 2 abstentions (1 MCG, 1 PLR).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à instaurer des contrôles réguliers et fréquents dans les zones 30 km/h de la ville de Genève;
- à installer, dans l'intervalle, des indicateurs de vitesse dans les zones 30 km/h.